



**INSPIR'
ACTION**

Accélérer l'accès
à la santé des
plus précaires
- PASS de
Marseille

Accélérer l'accès à la santé des plus précaires : un dispositif innovant

-

La PASS de Ville Marseille

[Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte
d'Azur]

*Rédigée par Delphine Visentin et Delphine Payen-Fourment,
Codirectrices (coordonnées en bas)*

PROBLÉMATIQUE & CONTEXTE

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) de Ville Marseille est une association à but non lucratif - loi 1901, née à l'été 2021 dans le but de pérenniser à Marseille un projet pilote co-porté depuis 2019 par Médecins du Monde et l'Union des Médecins Libéraux en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pendant ces trois années, le dispositif a permis à des personnes dépourvues de couverture maladie d'être soignées sans avancer de frais. Une solution pour lutter efficacement contre le renoncement aux soins, qui touche particulièrement les personnes les plus démunies.

Fruit de l'alliance de nombreux partenaires institutionnels et opérationnels¹, l'association la PASS de Ville Marseille continue en 2022 cette double mission d'accès aux droits et aux soins, en levant

¹ Agence Régionale de Santé PACA, Caisse Primaire d'Assurance Maladie 13, Mairie de Marseille, Région Sud, Département des Bouches-du-Rhône, Marseille Provence Métropole, Préfecture à l'Égalité des Chances, AP- HM.



INSPIR' ACTION

Accélérer l'accès
à la santé des
plus précaires
- PASS de
Marseille

les barrières administratives, linguistiques, financières qui excluent de la santé.

OBJECTIFS

Objectifs stratégiques : améliorer l'accès aux droits de santé des personnes précaires ; lutter contre les situations de renoncements et de non-recours aux soins ; améliorer l'accès des personnes précaires aux dispositifs d'accès aux soins de 1^{er} recours de ville ; généraliser des dispositifs PASS de ville sur le territoire.

Objectifs opérationnels : augmenter le nombre de bénéficiaires d'une couverture maladie ; permettre un accès aux soins sans avance de frais, pour les patient-es précaires ; intégrer les patient-es dans un parcours de soins de droit commun ; améliorer la prise en charge médicale des patient-es précaires en médecine de ville ; compléter et soulager les dispositifs hospitaliers (urgences et PASS).

RACONTEZ VOTRE PROJET...

Le dispositif accompagne les patient-es dans l'obtention de leur couverture maladie et dans leur prise en charge médicale.

Lors de l'accueil physique des patient-es qui se présentent dans les locaux de la PASS, une évaluation des besoins médico-sociaux est réalisée par un binôme assistant-e social-e et infirmier-ère.

Si le-la patient-e reçu-e est éligible à une couverture maladie, il-elle est accompagné-e par les équipes de la PASS dans le montage de son dossier, qui sera déposé à la CPAM (une convention facilite le traitement des dossiers) – la personne peut se faire soigner pendant le temps d'instruction sans avancer de frais². Il s'agit d'un important travail de médiation en santé qui vise l'autonomie du-de la patient-e dans le système de santé.

² Les professionnel-les de santé qui soignent les patient-es en attente de leur couverture maladie suspendent leurs factures tout au long de l'instruction du dossier. Dès l'obtention d'une couverture, ils sont remboursés par l'Assurance Maladie, dans le cadre du tiers-payant. Si la couverture maladie n'est pas obtenue, la PASS s'acquitte des factures grâce à une enveloppe financière dédiée.



INSPIR' ACTION

—

Accélérer l'accès
à la santé des
plus précaires
- PASS de
Marseille

L'accès aux soins de ville de droit commun est proposé dès le moment du repérage des patient-es éligibles, et se traduit par une orientation vers des consultations de ville, de médecine générale ou dentaire, par exemple.

Le ou la professionnel-le pourra ordonner la prise de traitements et la réalisation d'examens complémentaires, qui seront honorés par des pharmacies, laboratoires d'analyses médicales, centres d'imagerie médicale, etc., partenaires de la PASS – également sans avances de frais.

Un accompagnement physique des patient-es particulièrement vulnérables est proposé dès que nécessaire par les médiateur-ricess en santé de la PASS. Tout au long de leur parcours de santé, la PASS propose également aux patient-es de bénéficier d'un service d'interprétariat professionnel.

Enfin, la formation des professionnel-les de santé aux problématiques sociales et sanitaires générées par la précarité, et aux outils à mettre en œuvre pour y faire face, est un enjeu de développement de la PASS.

RÉSULTATS & PERSPECTIVES

Par rapport aux objectifs, quels résultats ont été obtenus ?

Entre 2019 et 2021, le dispositif PASS a permis à 2400 personnes dépourvues de couverture maladie d'être soignées. Environ 60% des personnes ont été accompagnées dans l'accès à la santé et à leurs droits en santé (ouverture de l'Aide Médicale d'État) et 40% ont pu bénéficier de soins dentaires (sans ouverture de droits potentielle au moment de la prise en charge) via une enveloppe PASS fléchée pour les soins dentaires.

La PASS ambitionne d'accompagner 1 500 personnes sur une année.

Avez-vous observé des effets inattendus ?

Nous n'imaginions pas être sollicités par autant de professionnel-les de santé, y compris des professions que nous n'avions pas imaginées au début : ex. les sage-femmes.

Quelles sont les perspectives de l'action ?



INSPIR' ACTION

—
Accélérer l'accès
à la santé des
plus précaires
- PASS de
Marseille

La PASS vise sa densification sur les territoires où elle intervient et son extension sur d'autres. Elle souhaite renforcer le soutien et l'articulation avec des partenaires et acteur·rices médico-sociaux du territoire.

Si un autre territoire souhaitait reproduire votre action, quels conseils lui donneriez-vous ?

Dans l'objectif de modéliser une PASS de ville, plusieurs éléments doivent être mis en avant : la mobilité de la PASS, capable de se délocaliser (permanences à l'extérieur, etc.) ; la téléconsultation pour augmenter l'offre ; la capacité d'inclusion des partenaires dans le dispositif.

Concernant les obstacles, le dispositif PASS de ville n'a pas accès à des logiciels de consultations des droits, mais cela faciliterait l'accompagnement des personnes. Les évolutions législatives sur les conditions d'accès aux couvertures maladies, de plus en plus restrictives pour des personnes en situation de précarité, peuvent entraîner des modifications d'accessibilité aux droits en santé, et avoir un impact important sur l'accompagnement possible par le dispositif PASS de ville et la convention de partenariat avec l'Assurance Maladie.

FICHE-IDENTITÉ DE L'ACTION

Porteur de l'action :

La [PASS de ville Marseille](#)

Territoire d'intervention :

Le projet initial s'est positionné sur plusieurs territoires : le centre-ville (1er, 2^{ème}, 3^{ème}) et les quartiers Nord (14^{ème}, qui représentent deux grandes zones de précarité. Dans certains quartiers, le taux de pauvreté peut dépasser 75 %, soit trois fois plus que la moyenne de la ville. En 2019, 100 000 marseillais résidaient dans un quartier où plus de 50% de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Cadre(s) d'intervention politique(s)/politique(s) dans lequel s'inscrit l'action :

Ce projet s'inscrit dans : le Schéma Régional de Prévention de l'Agence Régionale de Santé PACA ; les objectifs du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS) ; les axes de travail du Contrat de Ville (accès aux droits, à



INSPIR' ACTION

—
Accélérer l'accès
à la santé des
plus précaires
- PASS de
Marseille

la santé et lutte contre les discriminations) ; la politique de santé publique de la Ville de Marseille.

Public visé :

La PASS s'adresse aux personnes qui ne peuvent pas se soigner, faute de couverture maladie (qu'elles soient éligibles ou non), et qui ont besoin d'une prise en charge médicale, sans urgence vitale.

Partenaires opérationnels :

Les acteur·rices de proximité du social et du médico-social ; les professionnel·les de santé ; les collectifs d'habitant·es du territoire et collectifs militants ; chef·fes de projet de la politique de la ville et délégué·es des préfets ; la CPAM des Bouches-du-Rhône ; les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ; les réseaux et espaces de coordination (ASSAb, Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)) ; les acteur·rices du logement et hébergement.

Partenaires financiers :

ARS, Région Sud, Département 13, Marseille Provence Métropole, Ville de Marseille, Préfecture à l'Égalité des Chances.

Précisez la gouvernance de l'action :

La gouvernance de l'action s'articule autour d'un Conseil d'administration et d'un Comité de pilote, qui réunit une diversité d'acteurs·rices et permet de construire la stratégie de déploiement du dispositif.

TERRITOIRE

Votre action s'inscrit-elle dans une dynamique territoriale de santé ?

- Un Atelier Santé Ville
- Un contrat local de santé
- Un conseil local de santé mentale
- Autre (précisez : PRAPS)

Le territoire est-il couvert par un contrat de ville ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Si oui, votre action s'inscrit-elle dans le contrat de ville ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas



INSPIR' ACTION

Accélérer l'accès
à la santé des
plus précaires
- PASS de
Marseille

AUTRES RESSOURCES

Voir l'annexe bibliographique plus bas.

CONTACT RÉFÉRENT

Prénom Nom

Delphine Payen-Fourment et Delphine Visentin

Fonction

Codirectrices

Structure

La PASS de Ville Marseille

Mail

contact@lapassdevillemarseille.fr

Téléphone

06 24 67 22 43

Mis à jour en février 2023

Cette Inspir'action fait partie du Dossier ressources « Accès aux soins ».

À télécharger ici → <https://www.fabrique-territoires-sante.org/ressources/nos-publications/dossiers-ressources/reduire-les-inegalites-sociales-et-territoriales-dacces-aux-soins/>



INSPIR' ACTION

Accélérer l'accès
à la santé des
plus précaires
- PASS de
Marseille

Annexe : bibliographie

Sur le contexte marseillais :

La précarité dans les Bouches-du-Rhône, Service Précarité de la CPAM 13, 15/04/2014

[*Disparités socio-spatiales en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Métropole Aix Marseille, Atlas territorial, Compas, novembre 2013*](#)

[*3^{ème} Rapport sur les inégalités en France, Observatoire des Inégalités, juin 2019*](#)

La pauvreté s'aggrave à Marseille, *La Croix*, 4 octobre 2018

[*Enquête ASSAb 2019, janvier 2022*](#)

[*Analyses des besoins sociaux 2021, CCAS Marseille, mars 2022*](#)

[*Diagnostic opérationnel de l'ultra-précarité à Marseille, Action contre la faim, juin 2022*](#)

[*Tribune François Crémieux, Directeur général de l'AP-HM et Jean-Luc Jouve, Président de la CME de l'AP-HM, le Monde, décembre 2021*](#)

L'accès aux soins des personnes en situation de précarité :

[*L'accès aux soins à l'hôpital des personnes en situation de précarité en France : les constats de Médecins du Monde dans 23 villes en France en 2017, Médecins du Monde, 2017*](#)

Jeremy Geeraert, *La question sociale en santé*, thèse de sociologie, 2017

Deux thèses de médecine sur la PASS :

Alexandre Halford, *Accès aux soins primaires chez les patient-es précaires : à propos d'une Permanence d'accès aux soins de ville à Marseille. Étude qualitative sur les expériences et ressentis des professionnel·les de santé partenaires du dispositif PASS de ville de Médecins du Monde à Marseille*, 2019

Théo Reynaud, Stacy Geffroy, *D'une PASS de ville aux soins primaires : expériences des patient-es pris en charge par le dispositif « PASS de ville » de Médecins du Monde*, 2021